Chronique Agricole

LE CONTRAT DE DUNKERQUE

Nous en avons déjà parlé et montré tout l'arbitraire de ce contrat, appelé pompeusement : **Contrat de Dunkerque**, qui régit la vente du nitrate de soude et sert de rempart aux vendeurs en mal de passer un mauvais quart d'heure. Cependant, à la demande de plusieurs correspondants, nous en donnons aujourd'hui le texte complet. Ils voudront bien nous dire, à l'occasion, ce qu'ils pensent de ces conditions de vente.

QUALITÉ : Le nitrate de soude se vend sur la base de 95° de nitrates (15 à 16 0/0 d'azote nitrique), sur l'analyse moyenne de chacun des chargements, dont l'acheteur recevra livraison au débarquement ou à quai. En cas de livraison du magasin, il sera facultatif à l'acheteur de demander un nouvel échantillonnage à la prise de livraison, les frais restant à sa charge.

L'échantillonnage aura lieu par les soins du vendeur ou de son agent, l'acheteur ayant le droit d'assister à cette opération, et les échantillons seront envoyés à un chimiste, **au choix du vendeur,** pour l'analyse, dont **le résultat sera final** pour les deux parties.

Cette analyse devra être faite par différences, suivant l'usage existant au Chili et dans les grands ports d'Europe.

LIVRAISON : **La livraison a lieu aux wagons, bélandres ou voitures à fournir par l'acheteur** à l'endroit indiqué par le vendeur ou son agent, mais **tous les frais d'arrimage sont au compte de l'acheteur.**

Pour les livraisons sur wagon, ces frais sont ajoutés au transport. Suivant les usages de Dunkerque, les frais de pesage et échantillonnage seront à la charge du vendeur, sauf le cas de nouvel échantillonnage prévu ci-dessus.

La livraison est faite dans le courant du mois, ou de la quinzaine, à la convenance **du vendeur,** qui devra aviser l'acheteur quand la marchandise sera prête à être livrée. Ce dernier aura à en prendre livraison dans les cinq jours ouvrables qui suivront la mise à disposition, laquelle sera faite par simple lettre adressée à l'acheteur, **sans qu'il soit besoin d'aucune autre sommation.**

De son côté le vendeur devra, en tous cas, mettre la marchandise à la disposition de l'acheteur deux jours ouvrables au plus tard avant l'expiration du délai fixé.

Chaque livraison mensuelle formera contrat séparé.

En ce qui concerne les expéditions par fer, les prix de vente s'entendent par wagon complet. Tous frais supplémentaires pour expéditions partielles seront à la charge de l'acheteur.

FILIÈRES : Tout acheteur étant tenu de se faire représenter à Dunkerque, le vendeur ne prend en aucun cas la responsabilité des filières.

PAIEMENT : Le paiement a lieu sans escompte **à la livraison à Dunkerque.** Le vendeur se réserve le droit de demander le paiement **avant l'enlèvement,** ou d'exiger l'ouverture d'un crédit de banque pour la contre-valeur de la marchandise. Tout retard dans le paiement est passible d'intérêt à 5 0/0 l'an. Les traites ou les paiements ailleurs qu'à Dunkerque ne détruisent pas la compétence de Dunkerque.

En cas de non enlèvement par l'acheteur, dans le délai de cinq jours ouvrables après mise à disposition, la marchandise continuera, de convention expresse, — si le vendeur ne lui signifie pas le jour de cette expiration, par lettre recommandée, le retirement de la marchandise, — à rester à sa disposition et à ses frais et risques. Dans ce cas, le vendeur, toujours de convention expresse, sera en droit de faire supporter à l'acheteur un intérêt au taux de 5 0/0 de la valeur de la marchandise et tous frais quelconques de quai, mise en magasin, résultant de son retard à prendre livraison.

Si au bout de quinze jours ouvrables, l'acheteur n'a pas encore pris livraison, le vendeur, après lettre recommandée, aura le droit d'annuler le marché et de réclamer tous dommages-intérêts à lui dûs : différence de cours à ce moment, et **les frais ci-dessus spécifiés** ; ou de faire **vendre publiquement par courtier juré, à** Dunkerque, ou ailleurs, à son choix, **pour** le compte de l'acheteur en défaut, **les** quantités non enlevées.

L'inexécution des conditions du marché relativement aux marchandises formant l'objet de la première livraison, ou de l'une ou l'autre des livraisons suivantes, emportera encore, au profit du vendeur, la faculté de résilier le marché pour le tout, et par conséquent pour les marchandises devant faire l'objet de livraisons ultérieures, et ce, à titre de convention expresse et de pénalité convenue, sans préjudice de toute indemnité et de tous dommages-intérêts.

Le vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution du présent contrat pour toutes causes hors de son contrôle personnel, comme guerre, tremblement de terre, grèves, lock-out, blocus de toute espèce, incendies, inondations, etc., pouvant atteindre directement ou indirectement la livraison, et ce sans raisons de dommages à réclamer.

—(o)—

Réponse à A. M. de O. — Vous n'y songez pas, sans doute, de vouloir contrôler aujourd'hui une marchandise livrée en 1912 !

Votre fournisseur vous enverra poliment promener, et il aura raison.

Vous avez mieux à faire, c'est de surveiller les livraisons **actuelles.**

CONSEIL PRATIQUE

Dans quinze jours, on parlera de couper les foins : passez donc en revue vos faucheuses, sans attendre le moment de vous en servir.

L. CENSIER.

mettre les doléances de ses commettants et vient faire un pressant appel à votre sollicitude : elle compte que vous voudrez bien faire faire à M. le Trésorier-payeur une expédition importante de monnaie de billon et ce dans le délai le plus rapproché.

Permettez-nous d'y ajouter un vœu pour qu'enfin aboutisse l'émission de la monnaie de nickel depuis si longtemps attendue et désirée par le public.

Cette lettre a été communiquée à M. le Ministre du Commerce en lui demandant son bienveillant appui.

Petite Correspondance

G. O. à La Madeleine. — Autant qu'il me souvient de la tradition lilloise, la Braderie a lieu le lundi qui suit le premier dimanche de septembre, donc cette année ce sera le 8 septembre, le 1er dimanche tombant le 7.

CHRONIQUE SPORTIVE

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

C'est le 29 juin prochain que sera donné le départ de la fantastique randonnée, qui comportera cette année les quinze étapes suivantes :

Paris-Le Havre, par Dieppe (396 kilom.) ; Le Havre-Cherbourg (361 kilom.) ; Cherbourg-Brest (405 kilom.) ; Brest-La Rochelle (470 kilom.) ; La Rochelle-Bayonne (379 kilom.) ; Bayonne-Luchon (326 kilom.) ; Luchon-Perpignan (320 kilom.) ; Perpignan-Aix-en-Provence (324 kilom.) ; Aix-en-Provence-Nice (356 kilom.) ; Nice-Grenoble (323 kilom.) ; Grenoble-Genève (325 kilom.) ; Genève-Belfort (338 kilom.); Belfort-Longwy (336 kilom.); Longwy-Dunkerque (390 kilom.) ; Dunkerque-Paris (340 kilom.).

Soit le total de 5.393 kilom. à l'assaut desquels vont s'élancer ce que nous avons de meilleur comme routiers français et étrangers.

AU VELODROME DE MAUBEUGE

La première réunion du Véloce-Club Maubeugeois a été très réussie : le public était nombreux. Voici les résultats :

Grande course internationale : 1er, Marcelli; 2e, Piani ; 3e, Beyle ; 4e, Jacquart.

2e course internationale : 1er, Piani ; 2e, Doutrémepuich ; 3e, Bournac ; 4e, Delansorne.

Course de 40 kilomètres à l'Américaine, par équipes : 1re, Qualesard-Piani ; 2e, Nevejan-Morelle ; 3e, Bournac-Didier ; 4e, Marcelli-Bertrand.

Course par éliminations : 1er, Beyle ; 2e, Marcelli ; 3e, Bertrand.

Course locale : 1er, Mathieu ; 2e, Gustave Colnion.

2e locale : 1er, Lecomte ; 2e, Letellier ; 3e, Foucart.

Tribunal Correctionnel de Cambrai

Audience du mercredi 21 mai

Il y a quelque temps, les employés de la Régie surprenaient une dame V..., sortant du bureau de poste du Cateau avec un paquet de 250 grammes de saccharine qu'elle venait de retirer de la poste restante. Le tribunal la condamne en 1.000 fr. d'amende et en 250 fr. d'amende.

— Marie D..., 19 ans, d'Armentières, se prétendant domiciliée à Douai, après avoir été en service à Roubaix et à Pont-à-Vendin, a été arrêtée le 17 mai à Cambrai, alors qu'elle se trouvait sans ressources. 15 jours.

— Profitant de l'absence de la dame Magniez, 74 ans, demeurant à Rumilly, la femme X... s'introduisit le 16 mai dans le logis de celle-ci en forçant les portes et s'empara de 4 fr. 50. La misère est l'excuse invoquée par la prévenue, à laquelle le tribunal octroie 40 jours avec sursis.

— La femme Lajeunesse, du Cateau, est poursuivie pour avoir dérobé au tissage Seydoux où elle était occupée, des canettes de laine qu'elle vendait à J.-B. Maillard, chiffonnier, prévenu de complicité de vol par recel. Maillard, faute de preuves, est acquitté ; la femme Lajeunesse est condamnée à deux mois.

— La femme Lepers, qui avait été condamnée en novembre à trois mois et 100 fr. pour mise en vente de beurre renfermant 90 % de margarine, faisait opposition au jugement. Le tribunal a confirmé la sentence.

— Pour avoir mis en vente des pains ne pesant pas le poids, Aline Obled, femme Roger ; Edmond Paillet et Léon Potier, exerçant commerce de boulangerie au Cateau, sont condamnés chacun à 50 fr. d'amende et à l'insertion du jugement.

— Le laitier Edmond Doisy et la dame Lemoine, veuve Bourgeois, de Crèvecœur, ayant mis en vente du lait additionné de 23 % d'eau, sont condamnés, le premier à 200 fr., la seconde à 50 fr. et à l'insertion du jugement.

— Aristide Cathelain, dit « Poucet », de Banteux, tira en temps prohibé sur un lièvre qu'il tua, puis dissimula dans un champ de seigle. Huit jours et confiscation du fusil.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 26 mai

Portland, 4-m. all. Goldbek, 2476, cap. Kalsel, blé, Leroy.

Boston, vap. ang. Alert, 60, cap. Dringa, blé, Debaëker.

Havre, vap. fr. Bacchus, 2234, cap. Le Go, div., Charg.-Réunis.

Bahia-Blanca. vap. ital. Amista, 2668, div., Gondrand.

Brest, vap. fr. Pomerol, 677, cap. Lalande, div., Worms.

Roquejada, vap. norv. Aladdin, 449, cap. Westergeel, minerai, Duchâteau.

Bilbao, vap. fr. St-Eloi, 1028, cap. Levigoureux, minerai, Société Denain et Anzin.

Hull, vap. ang. Knight-Erent, 4778, cap. Jones, div., Morel.

Leith vap. ang. Ronan, 506, cap. Stewart, div., Hecquet.

Dantzig, vap. suéd. Olef, 318, cap. Janssen, grains.

Liverpool, vap. ang. Nyroca, 634, cap. Bennett, div., Debaëker.

Haïti, 3-m. norv. Ingomar, 418, cap. Sundersen, bois, Fayol.

Iquique, 4-m. fr. Valparaiso, 2608, cap. Lherron, nitrate, Bordes.

Antofogasta, 3-m. ang. Gelgorn-Castle, 1596, cap. Marten, div.

Roquejada, vap. norv. Agnès, cap. Umelksen, minerai, Duchâteau.

SORTIES du 26 mai

Newport, vap. fr. Floride, 4248, cap. Pauvret, div., Duchâteau.

Methil, vap. norv. Torquay, 996, cap. Christofensen, lège.

Caen, vap. fr. Ville-de-Caen, 145, cap. Clouet, div., Duchâteau.

Cardiff, vap. fr. Aster, 1923, cap. Lefebvre, Compagnie Navig. Mixte.

Rotterdam, vap. fr. Amiral-L'Hermite, 86, cap. Jonnequin, div., Debaëker.

Tervick, sl. ang. Lord-Beresford, 66, cap. White, bouteilles, Debaëker.

Ipswich, 3-m. ang. Feyn, 168, cap. Counet, phosphate, Duchâteau.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Maître Jules-Hippolyte BOEDT

Chanoine honoraire, vice-doyen, curé d'Estaires, Directeur général des Pèlerinages du Nord Décoré de la médaille de la Société « Les Sauveteurs du département du Nord »,

pieusement décédé au presbytère d'Estaires, le samedi 24 mai 1913, dans sa 74e année, muni des Sacrements, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service Solennels** qui auront lieu **le jeudi 29 mai,** à 11 heures, en l'église d'Estaires, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

L'assemblée au presbytère à 10 h. 1/2.

Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille à 6 heures du soir.

Des pains seront distribués aux pauvres par les soins de MM. les Membres du Bureau de bienfaisance.

26,27,28 m.

MARCHÉS

COURS DU MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE LA RÉGION DU NORD

LILLE, 26 mai 1913

Avoine jaune. — Courant 19,75 ; prochain 19,85 ; juillet-août 20,05 ; 4 derniers 19,05. — Tendance calme.

Avoine blanche.— Courant, 20,00; Prochain, 20,10; juillet-août, 20,25 ; 4 derniers, 19,20. — Tendance calme.

Blé roux bigarré. — Courant, 28,65 ; prochain, 28,70 ; juillet-août, 27,75 ; 4 derniers, 26,60. — Tendance calme.

Blé blanc. — Courant, 28,80 ; prochain, 28,85 ; juillet-août 27,80 ; 4 derniers, 26,75. — Tendance calme.

LILLE, 26 mai 1913

SUCRE. — Roux 88°, 26,25. — Cuite 1er jet, »»,»». — Pain n° 1, 66,»». — Cassé, boîte 5 kilos, 68,»».

3/6 fin disponible, 40,75.

VALENCIENNES, 24 mai 1913

Sucre blanc en morceaux 65,50 à 67,»». — Alcools, 47,50. — Farines, 1re qual., les 100 kil., 36,50 à 38.— Blé blanc, les 80 kil., 22,75 à 23.— Sons, les 100 kil. 12,75 à 13. — Aliment mélassé, 15,50 à 16,50. — Seigle, les 100 kil., 19,25 à 19,50. — Orges, 21,75 à 24,»». — Escourgeons, 21,75 à 24. — Tourteaux de lin, 26,50. — Tourteaux arachides, 26 fr. — Tourteaux ricin, 12,50. — Sulfate d'ammoniaque, 27 fr. — Nitrate, 27 fr.

Fourrages et grains les 1000 k. sans octroi. — Foin 85 à 95. — Luzerne, 1re coupe, 110 à 120. — Luzerne, 2e coupe, 80 à 90. — Paille de blé (en bottes) 37 à 40. — Paille d'avoine ou d'orge, 27 à 30. — Paille de seigle, 40 à 45. — Avoine, les 100 kil.) 21 à 21,50.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

du 19 mai 1913

Espèces	Amenés	1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs	71	1,10	1,00	0,90
Vaches et génisses	104	1,00	0,90	0,80
Taureaux	80	0,90	0,90	0,80
Veaux	12	1,40	1,30	1,20

MARCHÉ DE LA VILLETTE

du 26 mai 1913

	QUANTITÉS		Poids moyens	Prix du kilog. par qualité					
				Viande nette			Poids vifs		
	amenées	vendues		1re	2e	3e	1re	2e	3e
Bœufs	2.149	2.030	409	1 78	1 64	1 42	1 07	. 90	. 78
Vaches	1.027	1.030	326	1 75	1 62	1 48	1 07	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	290	461	1 44	1 35	1 26	. 79	. 70	. 64
Veaux	[illegible]	1.900	94	2 50	2 30	2 00	1 50	1 38	1 10
Moutons	17.831	15.800	20	2 40	2 10	1 90	[illegible]	1 15	. 95
Porcs	4.352	4.352	120	1 84	1 78	1 72	[illegible]	1 24	[illegible]

Peaux de moutons demi-laine : 2,50-6,50.

Physionomie des ventes

Gros bétail. — Vente calme à des prix bien tenus.

Limousins 0,85-0,92, bœufs blancs 0,78-0,85, normands 0,88-0,90, manceaux 0,78-0,84, vendéens 0,78-0,80, par demi-kilo net.

Moutons. — Vente mauvaise, baisse de 0,05 à 0,07 par demi-kilo net suivant sortes.

Agneaux 1,20-1,28, Centre 1,10-1,20, Midi 0,92-1,12, métis 1-1,10, métisses 0,85-0,92 par demi-kilo net.

Veaux. — Vente mauvaise. Baisse de 0,05 à 0,10 par demi-kilo net.

Brie Beauce, Gâtinais 1,15-1,30, champenois 1,05-1,20, manceaux 1-1,15, gournayeux 0,90-1, service 0.80-0.85, par demi-kilo net.

Porcs. — Vente difficile, baisse de 2 fr. par 50 kilos vifs.

Maigres 0,61-0,66, gras 0,56-0,61 par demi-kilo vif.

« L'épreuve de l'escalier »

Toute personne qui, en montant les escaliers, a la respiration haletante et est obligée de s'arrêter par suite de points de côté, est une personne anémique, pauvre de sang. Il est temps, pour elle, de faire une cure de quelques jours avec les Pilules Pink et cet état de pauvreté de sang disparaîtra.

Si la malade néglige de rendre son sang riche et pur, la maladie empirant, elle souffrira, sera incapable de s'occuper de son travail, de ses affaires et elle sera toujours, au bout du compte, obligée d'en venir à ceci : rendre riche son sang trop pauvre. Plus elle aura attendu, plus le traitement sera long et le rétablissement tardif.

Les anémiques ne doivent donc pas hésiter, d'autant plus que le traitement des Pilules Pink est peu coûteux et qu'il n'est pas compliqué. Quelques Pilules Pink à prendre après chaque repas, et au bout de quelques jours vous obtiendrez les mêmes bons résultats que ceux qui nous sont signalés par cette jeune malade, Mlle Florentine Damon, demeurant chez M. Coyat, 66, boulevard des Brotteaux, à Lyon (Rhône), qui écrit :

Mlle DAMON

Cl. Cavaroc.

« Je suis réellement satisfaite d'avoir pris les Pilules Pink qui m'ont complètement guérie de mon anémie. Depuis deux ans je traînais cette maladie sans pouvoir en être seulement soulagée. J'étais toujours pâle et faible et je me plaignais constamment de maux d'estomac et de maux de reins. Je ne pouvais plus m'occuper de mes travaux, je n'en avais pas la force et je ne savais que devenir. Les Pilules Pink m'ont très vite rendu une parfaite santé. »

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt, Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

AUX DAMES

désireuses d'avoir un postiche ou un chignon en vrais cheveux ; s'adresser **Maison CARLIER,** reconnue pour vendre les postiches les plus fins et les plus légers. Spécialité de perruques et bandeaux, blancs, et gris blancs naturels. 51, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille, tenant à l'église St-Etienne. Maison de confiance. Téléph. 21-86.

L'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

Quinquina

EST LE SEUL APERITIF

recommandé par MM. les Médecins aux Hommes, Dames et Enfants

DEMANDER « UN TRILLES »

et exiger l'étiquette sur la bouteille

DANS TOUS LES CAFÉS et LES BONS ESTAMINETS

BOURSE DE LILLE

DU 26 MAI 1913. — DU 26 MAI 1913.

CHARBONNAGES

	C. préc.	C. jour
Albi	470 —	— —
Albi (part fond.)	400 —	— —
Aniche	3227 —	3215 —
Anzin	3805 —	3900 —
Bully-Grenay	6000 —	6000 —
— le 50e	137 50	137 —
Blanzy	745 —	— —
Bruay	1660 —	1660 —
Bruay, le 10e	166 —	166 —
Carvin	4945 —	4938 —
Carvin, 5e	980 —	960 —
La Clarence	265 —	264 —
Courrières	5701 —	5694 —
Crespin	90 —	90 —
Douchy	991 —	991 —
Dourges	583 —	583 —
Drocourt	3375 —	— —
Drocourt, le 10e	888 —	890 —
Escarpelle	919 —	880 —
Ferfay	380 —	— —
Flines-lez-Raches	66 25	66 25
Lens	1675 —	1660 —
Lens, le 20e	168 25	167 75
Liévin	4764 —	4760 —
Liévin, 200e	160 —	159 —
Ligny-l-Aire	709 —	697 —
Marles 30 %	3050 —	3055 —

	C. préc.	C. jour
Marles 70 %	5560 —	5515 —
Marles le 20e	279 50	277 50
Meurchin	2380 —	2370 —
Nord d'Alais	59 50	— —
Ostricourt	3145 —	3140 —
Thivencelles	2330 —	— —
Vendin-l-Béthune	92 —	95 —
Vicoigne	1860 —	1870 —
Vicoigne le 10e	192 25	190 —
BANQUES (actions)		
Crédit du Nord	880 —	900 —
Verley-Decroix	1335 —	— —
H. Devilder et C.	400 —	680 —
VALEURS DIVERSES		
Gaz de Wazem.	660 —	— —
E. Rousseau et C	545 —	— —
Blache-St-Vaast	4015 —	— —
Margarine Béth.	184 —	185 25
Denain-Anzin	2670 —	2685 —
Senelle-Maub. a.	1381 —	1375 —
Karpathes (act.)	1490 —	1501 —
Karpathes (parts)	1380 —	1395 —
La Lucette	135 —	130 —
Chan. de Fr.	605 —	605 —
Tram. él. Lille	580 —	— —
Etabl. Wibaut	147 —	— —

	C. préc.	C. jour
Lait. N. France	268 —	— —
Delespaul-Havez	119 —	— —

OBLIGATIONS. — Crédit Foncier Nord Argentine, 477. — Béthune 1905, 350. — Dourges 1907, 466. — Ostricourt 1905, 466.

Coupons détachés

1er mai. — Dourges, c. n. 6, brut 16; net nom. 14,40; port. 13,26 — Liévin (10e), c. n. 35, brut 46,50; net nom., 44,64; port., 38,74.— Liévin (300e) c. n. 35, brut 1,55; net nom. 1,488; port., 1,29. — Crédit du Nord (actions anciennes) brut 14 ; net, 12,94.

15 mai. — Béthune (Bully-Grenay) (part), c. n. 96, brut 85; net nom., 81,60; port., 74,48. — Id. (20e de part), c. n. 96, brut 1,70; net nom., 1,63; port., 1,48. — Vicoigne et Nœux (action) c. n. 12, brut 30 ; net nom., 28,80; port., 26,66 — Id. (10e), c. n. 12, brut 3; net port., 2,66.

Coupons annoncés

30 juin (à détacher à la cote le 30 mai). — Aniche, brut 40, net 38,40.

1er juillet (à détacher à la cote le 1er mai). — Anzin, brut 160 ; net, 153,60.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 26 MAI 1913. — DU 26 MAI 1913.

Fonds d'Etat, Provinces, Villes	Ouv.	Clôt.
Rente 3 %, 1re sér.	— —	— —
Congo lots, 1888	76 50	— —
Anvers 1903, 3 %	73 —	72 75
Bruxell 1905, 2 0/0	73 —	— —
Liége 1905, 3 %	— —	— —
Gand 1896, 3 %	— —	— —
MÉTALLURGIES		
Aciers	— —	— —
Angleur	1400 —	1405 —
Armes de Guerre	— —	— —
Aumetz la Paix	850 —	853 —
La Brugeoise	860 —	— —
Cockeril	1940 —	— —
Espér. Longdoz	470 —	— —
Minerva Motors	319 —	320 —
Ougrée	1509 —	— —
Providen. (Forg.)	2772 —	— —
— Russe, sér. A	430 —	427 —
— Russe sér. B	612 50	611 —
Samb.-Mos. priv.	— —	— —
— ord.	365 —	360 —
Thy le Château	2225 —	— —
Constantin. cap.	700 —	— —
— jouis.	2799 —	— —
CHARBONNAGES		
Abhooz Bonn-Foi	— —	— —
Amercœur	2200 —	— —
Anderlues	880 —	880 —
Ans et Rocourt	— —	— —
Arbre-St-Michel	451 —	— —
Bernissart	590 —	519 —
Bois-d'Avroy	880 —	881 —
Bois S-Ghis. à D.	96 —	94 75
Bonne Espérance	4800 —	— —
Bon. Espér. priv.	2400 —	— —
— ord.	— —	— —
Borinage Central	525 —	— —
Charbonn. belges	— —	— —
Chevalières à D.	1410 —	— —
Concorde	1700 —	1750 —
Courcelles-Nord	2170 —	— —

	Ouv.	Clôt.
Espér. Bonn-For.	— —	— —
Est de Liége	1030 —	1030 —
Falisolle	— —	— —
Fontain. l'Evêque	2435 —	2455 —
Gosson Lagasse	2905 —	— —
Gouffre	— —	— —
Grand Buisson	2460 —	— —
— jouis.	1975 —	— —
Gde Machine, D.	[illegible] —	— —
Grand Mambourg	215 —	210 —
Ham sur Samb.	580 —	598 50
Hasard	1085 —	— —
Horloz	1950 —	1945 —
Hornu et Wasm.	8100 —	— —
Kessales	1280 —	— —
Houillères Unies	— —	— —
Louvières S. L.	286 —	— —
La Haye	— —	— —
Levant du Flénu	5375 —	— —
Monceau Fontain.	8045 —	8040 —
Noël Sart Culpart	3800 —	— —
Mariémont	2380 —	— —
Nord Charleroi	8465 —	— —
Nord du R.-du-C.	— —	— —
Patience et Beau.	665 —	— —
Poirier	384 —	— —
Produits au Flé.	4500 —	— —
Ressaix Leval	2809 —	— —
Réunis de Charl.	1840 —	— —
Sacré Madame	3100 —	3075 —
Strépy Bracqueg.	1700 —	1685 —
Trieu-Kaisin	1401 —	— —
Unis Ouest Mons	— —	— —
Wérister	2225 —	2330 —
ZINCS		
Asturienne	5650 —	5640 —
Austro Belge	385 —	— —
Nébida	— —	— —
Nouvell.-Montag.	— —	— —
— ord.	— —	— —
GLACERIES		
Auvelais	2010 —	2015 —
Midi de la Russ.	1485 —	1495 —

	Ouv.	Clôt.
Nationales Belges	1800 —	— —
VALEURS COLONIALES		
Kasai (1/10e)	196 50	195 50
Katanga, priv.	— —	— —
— ord.	2780 —	2755 —
U.m. H-Katang. c	750 —	747 50
— div.	715 —	— —
ACTIONS ÉTRANGÈRES		
Allem. Dahlbusch	1080 —	— —
— Gelsenkirch.	1380 —	— —
— Silésie	1400 —	— —
— Stolberg	— —	— —
Ang. C. E. Kalp.	43 75	43 —
Can. : Can. Pac.	— —	— —
France, Saumines	— —	— —
— U. Rap.	2025 —	— —
Luxemb. Burbach	2050 —	2058 —
Russie, Dniéprov.	2325 —	2315 —
— Mét. Rus.belg.	2100 —	— —

CHANGE. — Papier français (prix moyen) 100 03 50.

BOURSE DE LONDRES

du 26 mai 1913

Consolidés	74 7/8	74 7/8
Extérieure	88 1/8	88 1/8
Turc Unifié	86 »/»	86 »/»
Banque Otto.	15 1/8	15 1/8
Rio Tinto	77 1/4	77 1/4
Consolid. Gold	2 13/16	2 15/16
East Rand	2 3/4	2 23/32
Rand Mines	6 13/16	6 25/32
Chartered	22/7 1/2	22/9 »/»
Rob Gold	3 3/8	3 5/16
Chang. s. Paris	25.20 »/»	25.20 »/»
Escompt banq.	3 9/16 5/8	3 11/16
Prêt à c. term	3 3/4	3 »/»

PETITE BOURSE AU COMPTANT

DU 26 MAI 1913

VALEURS	PRÉC	CLOT
3 0/0	85 50	85 90
Indo-Ch. 3 1/2	431 50	431 50
Indo-Ch. 3 0/0	376 50	[illegible]
Caisse 3 0/0	....	....
Russe 4 0/0	....	90 20
— 3 0/0 1896	72 60	72 50
Banque de F.	....	4725
Crédit Foncier	910	909
Cr. Lyonnais	1670	1665
Banque de Paris	1738	1771
Société Gén.	814	816
Est	895	[illegible]
Midi	1135	1136
Nord	1665	1667
Orléans	....	....
Ouest	....	[illegible]
P. L. M.	1285	[illegible]
Ville de Paris	....	....
1865 3 0/0	[illegible]	[illegible]
1871 3 0/0	391 50	393
[illegible] 4 0/0	....	512

VALEURS	PRÉC	CLOT
Ville de Paris		
1898 2 1/2	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
1910 2 3/4	....	....
1904 2 1/2	....	....
Crédit Foncier Com. 1879	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
Fon. 1879	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
Obligations.		
Nord 3 0/0	[illegible]	[illegible]
Midi 3 0/0	[illegible]	[illegible]
Ouest 3 0/0	[illegible]	[illegible]
Ouest 2 1/2	[illegible]	[illegible]
P. L. M. 3 0/0	[illegible]	[illegible]
P. L. M. 3 0/0	[illegible]	[illegible]

COURS DES METAUX

LONDRES, 26 mai	Cours préc.	Cour. jour
Cuivre, comptant	66 5/8	66 5/8
Cuivre, trois mois	68 3/8	68 1/2
Etain, comptant	221 »/»	[illegible]
Etain, trois mois	215 3/4	216 1/4
Plomb comptant	19 »/»	19 7/8
Zinc	24 1/8	24 3/8
Fontes à Glasgow, compt.	61	59

PARIS, 26 mai. — Cuivre, 182. — Etain, [illegible]. — Plomb, 58. — Zinc, 72,50

Pas-de-Calais

LAVENTIE

Soirée récréative. — Il y avait foule dimanche au Patronage.

Présidée par M. le Doyen qu'entouraient M. Dumont, maire et M. Marsy, adjoint, la séance a obtenu large succès.

Dans le drame, le drapeau fut salué d'applaudissements répétés.

La comédie déchaîna le rire général. Les intermèdes furent donnés et avec toujours autant de talent, par des artistes déjà connus.

Tant de succès compense largement la peine que se sont donnée les organisateurs.

LA VENTIE. — **Naissances.** — Raymonde Delétine. — Charles Hanneire.

Publications. — Charles Petit et Amélie François.

Décès. — Célina Delépine, 78 ans.

Après les repas

2 ou 3

Pastilles Vichy-Etat facilitent la digestion.

LE TOURNOI DE TOURNAI

Les préparatifs du Tournoi des 13, 14, 20 et 21 juillet prochain marchent à souhait.

La lice s'élève graduellement et l'on peut dès à présent se représenter la beauté qu'elle revêtira par la gracieuse et élégante silhouette qui s'en dessine dans l'azur du ciel.

Les drapeaux, bannières, étendards et housses sont déjà en grande partie confectionnés. Quant aux costumes, on en dit merveille, ce qui n'est point étonnant, les participants n'ayant pas lésiné sur les prix. C'était à qui aurait le plus somptueux, le plus riche, et... aussi le plus coûteux.

Une des beautés du « Cortège » sera assurément le Groupe de Marguerite d'Autriche. La fille de l'empereur Maximilien, vêtue comme la représentent les vitraux et statues de l'église de Brou, où se trouve son tombeau, s'avancera doucement bercée dans une luxueuse litière, que suivront 21 dames « richement accoutrées » et montées sur des chevaux aux housses soyeuses et multicolores. Puis derrière ce groupe, Eléonore et Isabelle d'Autriche, les deux jeunes nièces de Marguerite, suivies également de 20 dames à cheval, de dames de la cour tout aussi « hautement parées », de pages, de valets, etc.

Que le soleil veuille ne point bouder ces jours-là et on assistera à une véridique et chatoyante évocation de la pompe des fêtes médiévales.

—o—

Un bureau de logements est établi au Secrétariat communal, à l'Hôtel-de-Tournai. Ce bureau fonctionne gratuitement.

LA CRISE

de la monnaie de billon

La Chambre de Commerce de Lille vient d'adresser à Monsieur le Ministre des Finances, la lettre suivante que nous reproduisons volontiers :

Dans notre séance d'hier plusieurs membres ont été l'écho de plaintes nombreuses provoquées par l'insuffisance de la monnaie divisionnaire de billon actuellement en circulation.

Cette insuffisance est telle qu'elle rend les transactions des plus difficiles, et, dans certains cas, presqu'impossibles. Elle affecte particulièrement le commerce de détail pour ses opérations journalières, mais l'industrie également en éprouve une grande gêne pour le règlement des salaires. Ce qui indique bien l'intensité de la crise c'est la mesure prise par la Compagnie du chemin de fer du Nord obligeant les voyageurs à fournir l'appoint de leurs billets, des trains ont été de ce fait mis en retard. Enfin le malaise est général.

L'opinion publique l'attribue à l'accaparement par les appareils automatiques que l'on rencontre maintenant dans tous les débits de boissons, et dont le chiffre atteint 7.000 pour l'arrondissement de Lille. Quelle qu'en soit la cause, la pénurie de sous existe et va s'accentuant tous les jours, des mesures sont donc à prendre. La Chambre en a référé à la Trésorerie générale ; M. le Trésorier-payeur a bien voulu nous dire que semblable fait s'était produit à Toulon, alors qu'il y était en fonctions, et qu'il a suffi d'une demande de la Chambre de Commerce au Ministère des Finances pour obtenir satisfaction, par l'envoi à la caisse de la Trésorerie d'une certaine quantité de sous.

S'appuyant sur ce précédent, la Chambre de Commerce de Lille, Monsieur le Ministre, prend la confiance de vous soumettre les doléances de ses commettants et vient faire un pressant appel à votre sollicitude.

FEUILLETON N° 23

Fiancés vendéens

Par M. de HARCOET

— Sans cette maladie, cruelle pour vous, chère madame, je ne pourrais que me réjouir, puisque c'est grâce à elle que je puis remettre entre les mains d'un brave gentilhomme, la chère fille de mon cousin Guy. Si vous le voulez bien, nous célébrerons, ce soir, en famille, les fiançailles de ces chers enfants. Il est bon aux heures pleines d'angoisse de se reposer un instant dans les douces joies de la famille.

Au moment où Mme de Sapinaud disait ces mots, Charlotte entra, charmante dans ses vêtements noirs. Mme de La Béraudière courut à elle et l'entoura de ses bras.

— Pauvre chérie, il a fallu que je fusse bien malade pour avoir gardé avec vous ce terrible silence ! Je suis votre mère, Charlotte ; dites-moi que vous n'avez pas douté du bonheur que me cause le choix de mon Henri.

— Mon cœur s'y refusait. Et cependant j'étais mortellement triste ! ajouta-t-elle les yeux remplis de larmes.

Mme de La Béraudière la laissait pleurer, sa tête penchée sur son épaule. Henry n'y tenant plus, saisit une de ses mains pour la porter à ses lèvres :

— Charlotte, vos larmes me font mal !

— Ne voyez-vous pas, mon ami, que ce sont des larmes de bonheur ; je ne suis plus la pauvre orpheline abandonnée, la sœur inconsolable de Jehan, puisque vous me donnez une mère à chérir !

— Et des frères qui vous aiment déjà de tout leur cœur, chère petite Charlotte, dit le marquis s'approchant à son tour.

— Je n'aurais pas dit aussi bien, mais j'en pense tout autant, Charlotte ! s'écria Joseph.

Le premier moment d'émotion passé, Mme de Sapinaud se tourna vers Charlotte, assise entre son fiancé et la marquise.

— Vous avez bien gardé votre secret, chère enfant, et courageusement porté vos inquiétudes.

— Je ne voulais pas me montrer trop indigne de mon fiancé, ma tante, en vous avouant mon secret avant que Mme de La Béraudière ait sanctionné notre engagement.

— C'est la fierté des grands cœurs, Charlotte, sauvegarde des âmes délicates.

Pour couper court à de nouvelles émotions, la marquise changea brusquement de sujet.

— Puisque Mme de Sapinaud a insisté si gracieusement pour nous garder ce soir, mes enfants, allons visiter Mortagne que nous connaissons fort peu ; vous aurez ainsi, madame, le temps de surveiller les préparatifs de ce repas de fiançailles que notre indiscrétion vous impose.

— Vous me forcez à vous redire, ma chère marquise, combien douce est cette obligation, pour une femme privée de ses enfants et condamnée depuis six semaines à remplir l'office de cantinière, répondit gaiement Mme de Sapinaud.

Dans les rues à peu près désertes, Mme de La Béraudière devisait avec ses enfants. Louis et Joseph surprenaient des regards soupçonneux ou de méchants sourires.

Henri et Charlotte, insensiblement, avaient pris une légère avance ; oublieux du présent, ils échafaudaient des projets d'avenir. Ils entrevoyaient déjà le moment prochain où la France serait rendue à son culte par les généreux efforts de la chrétienne Vendée, où il leur serait permis d'établir leur nid dans le vieux manoir des L'Epinay. Ils feraient revivre toutes les nobles traditions, laissées par les morts glorieux.

Tout à coup Charlotte tressaillit. Au tournant d'une rue, Joly venait de paraître venant vers eux. Lorsqu'il les croisa, ses yeux gris eurent un éclair, s'arrêtèrent un instant sur Henri de La Béraudière, tandis que ses lèvres tremblaient ; puis il salua très bas et passa.

Inconsciemment, la petite main de Charlotte se fit plus lourde sur le bras de son fiancé.

— Que veut dire ?... dit Henri surpris.

Charlotte était déjà remise, la présence d'Henri la mettait au-dessus de toute crainte. Elle raconta simplement comment elle avait connu Joly, et l'instance qu'il mettait à se trouver toujours sur son passage.

Henri eut un geste dédaigneux :

— Je ne crains ni pour vous, ni pour moi-même, car nos cœurs sont unis à jamais devant Dieu !

Il est huit heures du soir. Les rues silencieuses de la petite cité sont éclairées seulement par de pâles rayons lunaires. Tout semble endormi.

Cependant, dans la salle basse d'une hôtellerie située à l'extrémité nord de la ville, des hommes aux visages patibulaires sont réunis autour d'une table sur laquelle, entre des verres et des bouteilles, brûlent des torches fumeuses. Debout devant la table, un homme trapu, rougeaud, au regard sournois et féroce, pérore : c'est l'orateur favori de ce « club » jacobin. Sa voix enrouée par l'abus des alcools, et son langage cynique, trivial, ordurier même, s'accompagne de formidables coups de poing assénés sur la table.

Les auditeurs écoutent, les uns, avec des gestes d'approbation, les autres, en ouvrant des yeux stupides, noyés d'ivresse :

« Pour l'heure, citoyens frères, déclare « l'orateur en manière d'exode, tenons-« nous tranquilles ; travaillons dans l'om-« bre jusqu'au jour où, soutenus par les « amis de Paris, nous pourrons à coup « sûr, sans danger pour aucun de nous, « faire tomber toutes les têtes des ci-de-« vant et des curés... Ils parlent haut de-« puis que leur armée de brigands, dirigée « par des calotins, excitée par la rage de « quelques gredins comme La Rochejaque-« lein remporte quelques succès. Mais pa-« tience, citoyens, le jour n'est pas loin où « nous nous vengerons largement. Ce jour-« là, braves sans culotte, après avoir vidé « les caves des ci-devant, nous danserons « la « Carmagnole » autour de leurs dé-« pouilles !... Vive la Révolution, et que « bientôt des châteaux des Sapinaud, des « Bonchamps, des La Rochejaquelein il ne « reste plus pierre sur pierre. Oui, vive la trois fois sainte guillotine ».

Des hurlements sauvages accueillent ce cri de mort et les verres se lèvent pour boire à l'extermination des « brigands ».

Profitant de ce tumulte provoqué par ce toast sanguinaire, un homme enveloppé d'un manteau lui cachant le visage, quitta furtivement la salle après avoir reçu de l'hôtelier, un « bonsoir, citoyen Joly » plein d'obséquiosité.

Les brutes, pensa le jeune médecin respirant à pleins poumons l'air piquant du soir. Faut-il que je tienne aux principes de Voltaire, pour avoir le courage de fréquenter ces sauvages. Certes, autant qu'eux, j'exècre cette orgueilleuse noblesse qui nous écrase de son dédain ; mais quand ils l'auront vaincue, détruite, mécontents encore de leur infériorité, ils s'attaqueront aux bourgeois, à tout homme plus riche qu'eux, à moi-même, l'austère républicain, s'ils viennent à penser que j'ai dans ma cave quelques bouteilles de bon vin, dans mon gousset quelques bonnes pièces d'or !... Pourtant, ne suis-je pas un enfant du peuple comme eux, mais plus instruit et fils de parents qui ont su s'enrichir loyalement par le travail ? Il n'y a donc entre ces brutes et moi qu'un seul point de contact : une commune haine pour les aristocrates qui nous dédaignent ».

Le docteur marchait à pas pressés et parcourait les rues sombres en homme qui connaît par cœur son grand village. Presque toutes les fenêtres étaient closes. Aussi Joly fut-il surpris de voir une vive lumière illuminant la rue, devant l'hôtel de Sapinaud. Instinctivement, il traversa et vint s'accouder au soubassement de la fenêtre. Caché par les rideaux, le docteur Joly distinguait aisément ce qui se passait à l'intérieur.

Assise auprès d'une petite table, Mlle de l'Epinay et Henri de La Béraudière feuilletaient un album. Leurs visages reflétaient une telle expression de bonheur, que le jeune docteur étouffa un cri de rage. Ses yeux fixaient haineusement le groupe charmant qu'il eût voulu anéantir. A ce moment, s'il avait eu une arme, rien n'aurait pu l'empêcher de s'en servir. Puis la raison lui revint ; il quitta brusquement la fenêtre et s'éloigna à grands pas.

Chez lui, le docteur Joly se débarrassa furieusement de son manteau comme si son poids l'eût oppressé, et prenant la lumière des mains de la vieille servante, il dit d'un ton d'amère ironie :

— On festoie dans la rue voisine, chez la citoyenne Sapinaud. Saurais-tu par hasard le nom des invités, toi qui es au courant de tous les potins du quartier ?

— On dirait vraiment que je passe mon temps à bavarder, fit Catherine.

(*A suivre*).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE

CACAO D'AIGUEBELLE

Dépôts : 74 bis, rue Nationale, LILLE

TÉLÉPHONE 11-26

Le gérant : CH. VERIN.

Imp. Croix du Nord, 15, rue d'Angleterre, Lille.